



Association des Résidents du lac Carillon

Volume 1, no 2

10 juin 1995

MOT DU PRÉSIDENT

Eh oui! Déjà le deuxième numéro et nous ne sommes qu'au mois de juin. Imaginez-vous tout ce que vous préparent Claire et Julie d'ici la fin de l'année. Elles nous mettent de la pression à tous, chroniqueurs et membres du conseil d'administration; mais disons-le, leur travail est formidable.

Changement de sujet ...

Depuis quelques années, la plage du lac Carillon est assiégée par des campeurs autorisés ou non, alors définissons :

campeurs autorisés : groupe de personnes normalement membres d'une association à but non lucratif ayant, par l'entremise de son responsable, demandé l'autorisation écrite à la municipalité pour se prévaloir d'un droit de camping de groupe pour une période bien définie.

campeurs non autorisés : personne ou groupe de personnes qui abusent de nos installations sans avoir reçu l'autorisation requise des autorités compétentes.

Il ne faut pas que nous devenions sauvages, mais il ne faudrait pas que nos visiteurs le soient. Des groupes Scouts et Guides autorisés ont abattu une année une grande quantité d'arbres pour s'amuser, laissé une table de pique-nique dans le lac et bien d'autres. Des campeurs non autorisés ont viré des beuveries avec musique et tous les autres désagréments toute une fin de semaine, garni les murs et sièges des installations sanitaires de ...

Combien de fois ramassons-nous bouteilles et canettes sur le bord de l'eau quand ce n'est pas des serviettes sanitaires, papiers mouchoirs et autres. Combien de fois la plage est envahie et que nos enfants ne peuvent même pas s'amuser

calmement quand des jeunes adultes (? ...) passent, sous l'influence de l'alcool, la plupart du temps, des commentaires désagréables ou des regards qui en disent long.

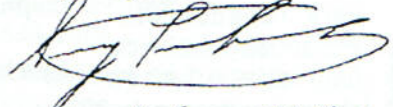
Depuis environ un an la municipalité a obtenu un bail du ministère pour gérer ce camping de groupe. Les dirigeants de Saint-Ubalde nous demandent des faits, des numéros de plaques d'immatriculation, des dates, etc.

Je vous invite à noter toutes les irrégularités que vous décelez et informer votre représentant de secteur. Un dossier précis et bien monté est important pour nos revendications. Il est primordial de penser à notre sécurité, de protéger aussi notre environnement, ces lieux sont à notre disposition et il importe qu'ils soient bien entretenus si nous voulons en profiter.

Nous ne commencerons pas, en tant que villégiateurs, à faire la police auprès des indésirables, mais prenons des notes. Les trente secondes que vous prenez pour noter ces faits et les rapporter à votre représentant de secteur sont plus courtes que la réparation, lorsque possible bien entendu, des préjudices qui nous sont occasionnés.

Vous savez que ni les villégiateurs ni même la municipalité, avons le droit de couper un arbre même mort ou cassé. Ces gestes sont menacés de poursuite par le ministère des Ressources naturelles s'il n'y a pas eu de délivrance de permis. Alors pourquoi laisserions-nous faire des étrangers?

Que la municipalité agisse de la même façon au lac Carillon qu'elle le fait au village et au camping municipal et qu'elle mandate qui de droit pour exercer les contrôles requis et ce, surtout les fins de semaine et jours fériés.


Serge Lachance, Président

ROCHE OU MINÉRAL ?

JEAN-MARC CHARBONNEAU

Comment distinguer une roche d'un minéral?

Une **roche** est un agrégat compact de minéraux. Cependant, exceptionnellement certaines roches sont composées d'un seul minéral.

Le quartz, le feldspath et le mica sont des corps homogènes appelés minéraux; un agrégat de ces trois minéraux est une roche appelée granite. Par ailleurs, un quartzite est une roche formée presque uniquement ou uniquement de quartz.

Un **minéral** est une substance naturelle solide, homogène, ayant une composition chimique définie et des propriétés physiques spécifiques qui permettent de l'identifier moyennant un minimum de connaissances et un guide de référence.

Le quartz par exemple est constitué de silice et d'oxygène. Il est très dur. On peut rayer le verre avec un cristal de quartz.

Pour en savoir davantage sur les roches ou les minéraux, on peut se procurer le **Guide pratique d'identification des roches** ou le **Guide pratique d'identification des minéraux**.

Ces guides sont en vente chez Les Publications du Québec au coût de 15,99\$ chacun, incluant la taxe.



Vous pouvez commander ces guides à l'adresse suivante :

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

ou par commande téléphonique au (418) 643-5150 ou (sans frais) au 1 800 463-2100

Ajoutez 4,00\$ par commande si vous les demandez par la poste. ●

LES OISEAUX DE CHEZ-NOUS

RÉMI ROY

À chacun de nos pèlerinages Québec - le Carillon et ce, afin d'éviter les interminables « on arrives-tu bientôt? », « c'est-tu encore bien long? », « il reste combien de minutes? », nous organisons la course aux rapaces. C'est un petit jeu qui consiste à repérer les rapaces. En effet, sur le bord des routes et en bordure des boisés, nous pouvons observer divers rapaces surveillant leurs proies du haut d'un arbre ou planant au-dessus des champs. Le harfang des neiges, les buses, le faucon crécerelle, le busard des marais

sont les espèces les plus fréquentes.

Le harfang des neiges

Emblème aviaire du Québec, il passe la majeure partie de sa vie dans la toundra arctique. Lorsque la population de lemmings diminue, ce qui arrive périodiquement, le harfang apparaît sous nos latitudes. Il affectionne particulièrement les poteaux de lumière qu'il adopte comme perchoir. Il nous quitte dès les premiers beaux jours du printemps.

Les buses

La petite buse se perche souvent sur les fils électriques. Elle s'exhibe sans crainte à

découvert. Elle est à peine plus grosse qu'une corneille et elle est facile à observer. Lors des grandes migrations à l'automne, nous rencontrons aussi en grand nombre la buse à épaulettes ainsi que la buse à queue rousse aux abords des routes; en d'autre temps, nous les rencontrons dans les forêts. Toutes les buses se ressemblent; la seule façon de bien les distinguer, c'est par leur vol.

Le faucon crécerelle

Le plus petit de tous nos faucons, le crécerelle est à peu près de la grosseur d'un merle. Il est fréquemment perché sur les fils électriques, il possède la capacité de

voler sur place, technique qu'il adopte souvent avant d'effectuer un piqué sur sa proie.

Le busard des marais ou busard St-Martin

Il se rencontre au-dessus des champs en culture, il adore se laisser planer au ras du sol. Il arbore une tache blanche au croupion très visible en vol. Le busard est à peu près de la grosseur d'un goéland et est un véritable acrobate aérien.

Un autre chasseur infatigable, mais qui n'est pas un rapace, peut être observé sur les abords des routes. J'ai d'autant plus de plaisir à le voir puisqu'il était jusqu'à tout récemment en voie d'extinction.

Le merle bleu

C'est un insectivore de la grosseur d'un moineau. Il est superbe avec sa robe bleue et sa gorge orangée. Des nichoirs sont installés afin qu'ils se réhabilitent dans leurs habitats naturels sur les clôtures du bord des routes rurales longeant de grands champs. Nous pouvons en observer sur la route de Saint-Casimir à Saint-Ubalde. Ce n'est qu'au Québec que nous avons réussi à conserver cette espèce.

Bonne route et soyez prudents!



AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC CARILLON

CHERS (ES) CONCITOYENNES ET CONCITOYENS

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du premier numéro de votre journal que l'on avait eu l'amabilité de déposer dans ma boîte postale.

J'ai pu apprécier la qualité de ses articles, sa présentation et sa mise en page; il convient d'en féliciter les responsables.

Je constate avec beaucoup de satisfaction l'intérêt que vous portez à la qualité de l'environnement dans votre secteur et l'appréciation qui en est faite de la variété de sa faune : des ingrédients pour procurer à tous une détente bienfaisante.

À la demande de votre président, un mot sur notre règlement de remboursement de taxes municipales lors de la construction ou de l'agrandissement d'un immeuble.

La Municipalité a adopté cette mesure dans le but de favoriser le développement économique dans notre localité par un allègement de la taxe municipale étalé sur trois (3) ans.

Le but social de cette mesure était d'aider les propriétaires à absorber l'impact financier de leur immobilisation. Cette forme d'aide a eu, à notre avis, un effet positif dans le développement des lacs ces dernières années.

Bonjour.

Marcel Cossette, Maire

RÈGLEMENT NO 88 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION ET ACCORDANT UNE SUBVENTION POUR TAXES FONCIÈRES (ART. 1008 À 1011.3 DU CODE MUNICIPAL)

But : Favoriser la construction de tout immeuble à usage résidentiel, commercial ou industriel sur le territoire de la Municipalité en accordant une subvention pour taxes foncières.

Construction : Définie comme un assemblage ordonné de matériaux pour servir d'abri, de soutien, de support ou d'appui ou tout agrandissement de surface de plancher.

Dispositions : La subvention pour taxes foncières s'applique uniquement sur la réévaluation d'un immeuble après la fin des travaux et ne s'applique pas aux taxes de service (vidanges, aqueduc, égout, secteur).

Bénéficiaire : Tout propriétaire d'immeuble situé sur le territoire de la Municipalité qui effectue des travaux de construction pour une valeur minimale de quinze mille dollars (15 000 \$) établie selon le certificat d'évaluation émis par la M.R.C. de Portneuf.

Conditions à remplir : 1- avoir obtenu, avant le début des travaux tous les permis et autorisations requises en vertu des règlements de zonage, de lotissement, de construction et de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2- le permis de construction requis pour les travaux doit être émis après la mise en vigueur du présent règlement.

3- toutes les taxes municipales, les arrérages de taxes, les intérêts dus et exigibles par la Municipalité doivent avoir été préalablement acquittés avant l'émission du permis de construction.

4- la demande de subvention pour taxes foncières doit être présentée par écrit au bureau de la Municipalité accompagnée d'une copie du compte de taxes et du permis de construction dans les soixante (60) jours de la date d'émission du nouveau certificat d'évaluation.

5- toute construction résultant en une réévaluation de l'immeuble après la fin des travaux et par laquelle le propriétaire bénéficie en tout ou en partie d'une subvention ou d'un crédit pour taxes foncières dans le cadre de tout autre programme existant ne peut faire l'objet d'une demande de subvention pour taxes foncières en vertu du règlement no 88.

Montant de la subvention : 1- pour l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés et l'exercice financier suivant, ce montant est égal à la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû, (c'est-à-dire 100 % de l'augmentation de l'évaluation). Toutefois pour l'année au cours de laquelle les travaux ont été complétés, la subvention est au prorata du nombre de mois depuis la fin des travaux jusqu'à la fin de l'exercice financier.

2- pour le deuxième exercice financier suivant l'exercice financier au cours duquel les travaux ont été complétés, le montant de la subvention est de 50 % de la différence entre le montant des taxes foncières qui serait dû si l'évaluation de l'immeuble n'avait pas été modifiée et le montant des taxes qui est effectivement dû.

Contestation de l'évaluation : Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale a été rendue sur cette contestation. ●

LE DROIT DE VOTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

SERGE LACHANCE

« Le festival Juste pour rire des villégiateurs »

Une association représentant des villégiateurs de la région de Lanaudière souhaite mobiliser les villégiateurs des autres régions du Québec en ce qui concerne le droit de vote restreint des propriétaires de résidences secondaires.

Lors des élections dans les municipalités, la Loi actuelle ne permet qu'un seul vote par résidence secondaire, ce qui, à notre avis, est très préjudiciable en ce qui a trait à l'exercice de la démocratie.

Les propriétaires de résidences secondaires paient des taxes égales et souvent supérieures aux autres propriétaires. Ils paient des taxes scolaires comme s'ils étaient des résidents permanents, et pourtant leurs enfants ne profitent aucunement de l'instruction diffusée dans les établissements scolaires implantés sur leur territoire, pas plus que des infrastructures municipales.

Nous voulons demander au ministre des Affaires municipales d'amender la loi actuelle pour ainsi permettre le droit de vote aux familles payeuses de taxes dans un contexte de résidences secondaires. De plus, nous considérons que c'est un droit fondamental de représentation dans une société où les règles de la démocratie sont grandement reconnues.

Le conseil d'administration de l'ARC a décidé d'appuyer cette initiative et vos représentants de secteur vous approcheront si ce n'est déjà fait pour signer la pétition d'appui.

Merçi de votre solidarité. ●

CHRONIQUE ENVIRONNEMENTALE

CAROLE PARÉ

Les produits de nettoyage économiques et écologiques

Les recettes suivantes sont simples et peu coûteuses, elles protègent la qualité de l'eau, éliminent l'usage des produits dangereux et réduisent les déchets dus aux emballages. Bon ménage de printemps!

Produit tout usage en vaporisateur

Dans une bouteille vaporisateur, versez du vinaigre et de l'eau à part égale. Nettoie les fenêtres, miroirs, robinetteries, comptoirs et toilettes sans rinçage.

Produit pour récurer et désodoriser

Utiliser du bicarbonate de soude comme poudre à récurer et rincer. Le bicarbonate désodorise, dégraisse, ne raie pas

les surfaces. La boîte est faite de carton recyclé, il ne contient ni phosphate ni chlore et peut même s'acheter en vrac, ce qui réduit encore plus les déchets d'emballage.

Produit pour les tapis et les moquettes

Soufflez de la féculé sur les tapis et les moquettes secs afin d'absorber les salissures et la graisse. Après 5 minutes passez soigneusement l'aspirateur.

Produit pour nettoyer les sols

Mélanger trois cuillères à soupe de bicarbonate de soude dans quatre tasses d'eau.

Produit de drainage pour les égouts

Mettre un quart de tasse de bicarbonate dans les renvois et y ajouter une tasse de vinaigre, déposer un chiffon sur le mélange, laissez bouillonner trente minutes puis

versez de l'eau bouillante dans les renvois.

Au lieu de serviette jetables, utilisez des guenilles lavables, pour les miroirs et les fenêtres. Vous pouvez utiliser des boules de papier journaux. Essayez-les, il vous faudra sans doute frotter un peu plus fort qu'avec les produits commerciaux, mais les résultats en valent la peine! ●



Rappel

CONCOURS

Rappel

CLAIRE HUOT

Il ne vous reste que quelques jours pour participer au concours afin de trouver un nom au journal des résidents du Lac Carillon.

Votre suggestion est attendue jusqu'au 15 juin au 2420, rue Lemieux Québec GIP 2V4.

Ce concours est ouvert à tous les membres en règle de l'ARC de même qu'à leurs enfants. Un prix sera remis à celui ou celle dont le nom sera retenu.

CE NUMÉRO EST UNE COLLABORATION SPÉCIALE DE :



CENTRE M.A.P. INC.

Tél. : (418) 277-2191/5

Fax : (418) 277-2638

**Bois – Matériaux de construction
Fosse septique
Prélart – Tapis
Fleurs – Cadeaux**

225, rue Rompré, St-Ubalde

AVIS DE DÉCÈS

SERGE LACHANCE

À Montréal, au mois d'avril 1995, est resté en encre liquide, après deux ans de parution, le journal **LE VILLÉGIATEUR**. Ces plaques ne purent être montées et imprimées suite à une longue maladie qui s'est traduite par un manque d'encouragement aux commanditaires du journal.

Il laisse dans le deuil outre **FAPEL** et **FAPEL-FAUNE** environ 650 Associations de protection de l'environnement des

lacs et Groupes de gestion de la pêche, et quelque 200 000 villégiateurs.

La tragédie est énorme, car le journal **LE VILLÉGIATEUR** était une force au Québec. Une bataille ne se mène pas seul à l'échelle d'un lac quand nous parlons de réglementation et d'environnement.

S.V.P. faites parvenir vos témoignages de sympathie sous forme d'encouragement aux commanditaires du présent journal afin de lui assurer une longue vie. ●

VOLS AU LAC CARILLON

CLAIRE HUOT

Nous avons malheureusement appris que plusieurs vols ont été commis récemment au lac Carillon.

Nos petits futés s'en prennent particulièrement aux embarcations. Vous êtes donc priés d'ouvrir l'oeil. Bien que certains se font un devoir, et nous les en remercions, d'assurer une certaine autosurveillance, il semble que celle-ci ne suffise pas.

Plus que jamais, nous demandons aux gens qui le désirent de faire le tour des boucles à chacune de leur visite et de communiquer avec leur responsable de secteur s'ils s'aperçoivent de certaines choses anormales.

Pierre Bédard, représentant du 1^{er} secteur
4111, Lac Carillon (418) 649-1904

Jean-marc Charbonneau, représentant du 2^e secteur
4156, Lac Carillon (418) 876-2299

Carole Paré, représentante du 3^e secteur
4203, Lac Carillon (418) 871-5729

Soyons donc vigilants!

